

Enseignements élémentaire et secondaire

Instructions pédagogiques

Éducation au développement et à la solidarité internationale

NOR : MENE0900812N

RLR : 525-0

note de service n° 2009-131 du 29-9-2009

MEN - DGESCO B2-3 - DREIC

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération ; aux coordonnatrices et coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable

L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.

À ce titre, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur les savoirs fondamentaux dispensés à l'école, au collège et dans les voies générale, technologique et professionnelle du lycée. Dans le socle commun de connaissances et de compétences, la connaissance de la mondialisation, des inégalités et des interdépendances dans le monde est un des éléments de compréhension de l'unité et de la complexité du monde. Au sein des compétences sociales et civiques, la solidarité et la prise en compte des personnes en difficulté, en France et dans le monde, sont mentionnées parmi les attitudes qui fondent la vie en société.

En complément des enseignements obligatoires, l'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'appuyer sur des actions éducatives et des projets de coopération internationale, propices à développer l'engagement, l'autonomie et l'initiative des élèves. Inscrits dans les projets d'école ou d'établissement, ces actions et projets pourront être menés avec le concours de partenaires extérieurs.

Partenariats

Les écoles et les établissements peuvent s'assurer le concours des collectivités territoriales et des services déconcentrés de la Jeunesse et Sports. Le programme « Envie d'Agir », coordonné par la D.J.E.P.V.A. - Haut Commissaire à la jeunesse, apporte un soutien pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

<http://www.enviedagir.fr>

Des partenariats pourront aussi être mis en place avec les établissements d'enseignement agricole, qui développent des actions de coopération internationale.

Les associations de solidarité internationale peuvent aussi constituer des partenaires privilégiés, en appui de l'action des enseignants. Parmi ces associations figurent notamment :

- les membres de la plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale (Éducasol)

Éducasol fédère une trentaine d'associations de solidarité internationale et de campagnes nationales. Instance de concertation, elle valorise l'éducation au développement auprès des pouvoirs publics, mutualise les pratiques et organise des rencontres et des débats lors de journées largement ouvertes aux acteurs intéressés. Elle propose également un appui méthodologique, des publications et deux bases de données (l'une sur les outils pédagogiques, l'autre sur les échanges d'expériences)

<http://www.educasol.org>

- le réseau RITIMO

Ce réseau, agréé au titre d'association complémentaire de l'enseignement public, regroupe plus de 90 lieux d'information spécialisés sur la solidarité internationale et le développement. Il met à la disposition du public de la documentation, des informations, des animations et des pistes pour agir, ainsi que des bases de données bibliographiques et d'outils pédagogiques

<http://www.ritimo.org>

- le Comité français pour l'UNICEF

L'UNICEF mène des actions d'information et de sensibilisation des élèves aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde grâce notamment à la diffusion de ressources pédagogiques, à l'intervention de bénévoles en classe et aux clubs UNICEF. En 2009, une attention particulière est portée au 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les différents axes du partenariat avec l'Éducation nationale sont définis par une convention en date du 21 février 2006, qui a vocation à être déclinée dans les départements et les académies

<http://unicef.fr>

Les écoles ou les établissements qui le souhaitent sont invités à faire partie du **réseau des écoles associées à l'UNESCO**. Animé par la Commission nationale française pour l'UNESCO, le réseau rassemble les écoles et les établissements qui développent des projets éducatifs pluridisciplinaires sur les grands problèmes mondiaux et la solidarité internationale

<http://www.ecoles-unesco.fr>

Campagnes d'éducation au développement et à la solidarité internationale

De surcroît, tout au long de l'année scolaire, des campagnes associatives d'éducation au développement et à la solidarité internationale offrent des opportunités de lancer et de mettre en valeur des initiatives et projets éducatifs. Ces campagnes, dont AlimenTERRE, Demain le Monde, Éthique sur l'étiquette, sont recensées dans le programme prévisionnel des actions éducatives 2009-2010 publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale. Parmi elles, la Semaine de la solidarité internationale, dont la 12ème édition se déroulera du 14 au 22 novembre 2009, constitue un rendez-vous annuel d'information et de sensibilisation à la solidarité internationale : en 2008, plus de 40 % de ses 5 238 animations ont été organisées à destination d'élèves et d'étudiants.

Ressources

Les enseignants pourront se référer aux ouvrages suivants :

- « Pour une éducation au développement et à la solidarité internationale - Guide pédagogique école, collège, lycée, hors temps scolaire », C.R.D.P. de Franche-Comté, septembre 2004 ;

- « Guide pour l'action - Éduquer au développement et à la solidarité internationale - Pour une citoyenneté ouverte au monde », C.R.D.P. d'Alsace/ CEFODE, 2000 (fiches d'actualisation téléchargeables sur le site <http://www.crdp-strasbourg.fr>).

- « Comprendre pour agir », catalogue d'outils pédagogiques coordonné par Éducasol, en liaison avec le C.C.F.D., Demain le Monde, Frères des Hommes, le GRAD, Orcades, Peuples solidaires, Ritimo, Solidarité laïque et la fédération Artisans du monde.

<http://www.orcades.org>

- Le site Internet du CRDP d'Amiens, pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable

<http://crdp.ac-amiens.fr>

Suivi et pilotage des actions

Les dispositifs d'éducation au développement durable des académies et des établissements doivent pleinement intégrer les actions menées dans le domaine de l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Circulaire n° 2007-77 du 29-3-2007, Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable :

<http://www.education.gouv.fr>

À cette fin, leur suivi sera effectué en étroite collaboration avec le coordonnateur académique de l'éducation au développement durable.

Les équipes éducatives sont par ailleurs invitées à inscrire leurs actions à l'édition 2009-2010 du programme « L'École agit : pour le développement durable », qui rassemble les projets liés aux problématiques du développement durable, notamment la solidarité internationale

<http://www.lecoleagit.fr>

Nous vous remercions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information sur ces possibilités d'actions éducatives soit largement disponible afin, notamment, que les initiatives des enseignants puissent être intégrées dans les projets d'école et d'établissement : affichage en salle des professeurs ou au centre de documentation, présentation en réunion.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye